

A destination :
Des familles
Des transporteurs
Des professionnels de
l'IFPRO

Objet : Charte de transports des enfants de l'IFPRO Darney, par les transporteurs

Introduction :

En cette nouvelle année, il semble important de rappeler les modalités d'organisation concernant la mission de « transport », écartant ainsi le plus possibles les risques inhérents à ce type d'intervention (mise en danger des enfants, sécurité, oubli d'un enfant, savoir-être, dysfonctionnements divers, ...).

1. Objectif de la Charte :

Cette charte a pour but de :

- Garantir un transport sécurisé et adapté aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.
- Assurer une collaboration efficace entre les familles, l'IFPRO et les transporteurs.
- Respecter les réglementations en vigueur concernant le transport des élèves en situation de handicap.

2. Engagements du Transporteur

Le transporteur s'engage à :

- Utiliser des véhicules conformes aux normes de sécurité et adaptés aux besoins des enfants transportés.
- Former les chauffeurs à l'accompagnement des enfants en situation de handicap, notamment en matière de communication et de gestion des comportements spécifiques. Les professionnels de l'IFPRO s'engagent à communiquer autour des problématiques des enfants.
- Bien respecter les horaires convenus pour les prises en charge et les déposes.
- Assurer une communication régulière avec les familles et l'IFPRO en cas de retard, d'absence ou d'incident.
- Maintenir une hygiène irréprochable à bord des véhicules.
- Pour les arrivées et départs les transports extérieurs stationnent dans la cours de l'établissement. Les véhicules ne doivent pas se gêner entre eux, ni gêner la circulation des autres véhicules. Le personnel de l'établissement se réserve le droit de demander au chauffeur de bouger le véhicule s'il gêne ou s'il représente un danger pour la sécurité.

- Le transporteur devra prendre ou déposer les enfants dans la cours de l'établissement en fonction du planning prévu et en présence d'un éducateur. A l'arrivée, le transporteur doit s'assurer de la présence d'un éducateur lors de la dépose des enfants.
- Au départ, l'éducateur vérifie les listes des tournées, lorsque l'ensemble des enfants du véhicule sont arrivés, elle valide le transport et autorise le chauffeur à prendre en charge les enfants. Aucun enfant ne doit monter seul dans un véhicule.

3. Droits et Devoirs des Chauffeurs

Les chauffeurs doivent :

- Traiter chaque enfant avec respect et bienveillance.
- Veiller à la sécurité de chaque passager, notamment en s'assurant que les ceintures de sécurité sont correctement attachées.
- Signaler immédiatement à l'IME et aux familles tout incident survenu durant le transport.
- Respecter la confidentialité des informations concernant les enfants transportés.
- Transporter l'enfant et ses effets personnels.
- Le chauffeur est alors responsable des enfants confiés.

4. Responsabilités des Familles

Les familles s'engagent à :

- Préparer l'enfant à l'heure convenue pour le transport.
- Informer le transporteur et l'IME de toute absence ou changement concernant le transport. Toutes absences ou retards non justifiés, au-delà de 3 fois, l'établissement se déchargera du transport de l'enfant qui sera à la charge de la famille.

5. Coordination avec l'IME

L'IME s'engage à :

- Fournir au transporteur les informations nécessaires à la prise en charge adaptée de chaque enfant.
- Assurer une coordination entre les familles et le transporteur pour le bon déroulement des transports.
- Intervenir en cas de litige ou de problème signalé par les familles ou le transporteur.
- L'interlocuteur principal est Mme COLLOT Martine et en cas d'absence Mme LOESCHER Joane, Cheffe de service éducatif.

5. Révision de la charte

La charte peut être révisée annuellement. Chaque fin d'année scolaire, un bilan des transports sera réalisé en lien avec les transporteurs, le référent transports l'IFPRO et la Direction.

Transmission d'informations réclamations observations :

Sont à votre disposition pour tout besoin, Mme COLLOT Martine, secrétaire médico-sociale référente des transports, la cheffe de service éducatif et la Directrice de l'établissement.

Delphine GARCIA

Directrice de transition